



## TRI de Dax

### Groupe de travail n°6 : Priorisation des actions de la SLGRI

### Compte rendu de la réunion du 26 avril 2016

#### 1. PRESENTS :

Organisme	Elus	Nom
Agence de l'eau Adour-Garonne		CHEVALIER Jean Jacques
		SEVIGNAC Florence
Communauté d'agglomération du Grand Dax	<input checked="" type="checkbox"/>	BONJEAN Elisabeth, Présidente
	<input checked="" type="checkbox"/>	BERTHOUX Christian, Vice-Président
		RICHARD Denis
		GIRAUDOT Laurent
		LAILHEUGUE Jean Baptiste
		KERBIRIOU Valérie
Dax	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLOCQ Gabriel, Maire
	<input checked="" type="checkbox"/>	LALANNE Jean Pierre, Adjoint au Maire
	<input checked="" type="checkbox"/>	PEDARRIOSSE Francis, Adjoint au Maire
		BELLEGARDE Jean Louis
		GIBERT Jean Luc
		COUDRON Frédéric
DDTM 40		RAVARD Pierre
		AUDITEAU Thierry
Département des Landes	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLOCQ Gabriel, Vice-Président
		DARTHOS Aurélie
		TAVERNE Lucie
Heugas	<input checked="" type="checkbox"/>	POMAREZ Serge, Maire
Institution Adour	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLOCQ Gabriel, membre du conseil d'administration
		ASTAU Jérémie
		FAY Ségolène
Pontonx-sur-l'Adour	<input checked="" type="checkbox"/>	UROLATEGUI Dominique, Maire
Rivière-Saas-et-Gourby	<input checked="" type="checkbox"/>	MOZUL Etienne, Conseiller Municipal
Saint-Jean-de-Lier	<input checked="" type="checkbox"/>	DUBOS Thierry, Maire
Saint-Paul-Lès-Dax	<input checked="" type="checkbox"/>	DUBROCA Bruno, Adjoint au Maire

		DUCOURNAU Frédérique
Saunac-et-Cambran	X	FORSANS Alain, Maire
Syndicat du Moyen Adour Landais		DUPUY Michael
Yzosse	X	MAZIEUX Isabelle, Adjointe au Maire
	X	BRICK Nicole, Conseillère Municipale

Absents excusés :

Organisme	Elus	Nom
Bégaar	X	POUSSARD Jean Pierre, Maire
Animatrice du SAGE Adour amont		DYBUL Floriane
Pontonx-sur-l'Adour	X	DARBAYAN Jean Marie, Conseiller Municipal

## 2. ORDRE DU JOUR :

- Priorisation des actions proposées par les groupes de travail précédents dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de Dax ;
- Validation de l'échéancier proposé.

## 3. DISCUSSION

La discussion s'est basée sur le tableau ci-après. Les clés de répartition financières et les restes à charge seront à retravailler lors du prochain groupe de travail.

### Rappel des 6 objectifs de la SLGRI :

1. Développer des gouvernances structurées, pérennes, et aptes à porter la stratégie locale et un programme d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous.
2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés :
3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés :
4. Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité :

5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements :
  
6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection :

La problématique des clapets d'Yzosse a été abordée. Cet ouvrage permet la vidange de la barthe et du lac de l'Estey. Il est régulièrement soumis à des dégradations qu'elles soient humaines ou liées aux crues. Dans l'immédiat, les services de la ville de Dax vont intervenir pour remettre le clapet qui est tombé. Dans un second temps, la gestion de cet ouvrage à long terme sera étudiée dans le cadre de la concertation menée pour la compétence GEMAPI et dans le cadre de l'étude sur les affluents portée par le SIMAL.<sup>1</sup>

Plus généralement, aujourd'hui, un certain nombre d'ouvrages de protection contre les inondations présents sur le territoire n'ont pas de gestionnaire ou alors pas de gestionnaire pérenne. Demain, avec la compétence GEMAPI, un gestionnaire identifié et pérenne sera requis pour ces ouvrages. Plusieurs possibilités pourront être identifiées en fonction des enjeux protégés (enjeux locaux, enjeux globaux). Les groupes de travail GEMAPI qui se déroulent en ce moment sur le territoire auront, entre autres, pour objectif de répondre à ces questions.

**Objectif 3 :** 3.2.3. Communication en période de crise : Il est proposé de chiffrer le coût de cette action, même si elle sera réalisée en régie afin de bien appréhender le coût total des actions de la SLGRI et d'un futur PAPI. L'agglomération du Grand Dax transmettra le coût de cette opération à l'Institution Adour.

L'action 3.4 concernant la réalisation des Plans de Continuité d'Activités (PCA) et des Plans de sauvegarde pour les entreprises et gestionnaires de réseaux et l'action 4.3.1 concernant la réalisation de diagnostic pour les biens des particuliers exposés aux inondations sont des actions qui ne peuvent pas bénéficier de subventions selon le cahier des charges PAPI actuel. Pour qu'elles soient suivies par les entreprises et les particuliers, il pourrait être pertinent d'apporter une aide financière à leur mise en place.

**Objectif 4 :** Les actions 4.1 (Etudes pour la prise en compte du risque inondation dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux – PLUi –) et 4.2.1 (Etat des lieux des enjeux en zone inondable) devront être coordonnées pour ne pas créer de doublon. Le PLUi doit être approuvé fin 2019, mais

---

<sup>1</sup> Il existe une convention qui régit la gestion de l'ouvrage. Elle précise les engagements de chaque partenaire en vue d'assurer la surveillance et l'entretien des clapets. Les travaux d'entretien des ouvrages (génie civil, clapets) sont de la compétence de l'Institution Adour (étanchéité, mobilité, éviter la corrosion). Les communes de Candresse, Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Yzosse s'engagent à la surveillance régulière et de fréquence liée aux aléas climatiques (surveillance, enlèvement des embâcles, information de l'Institution Adour des dysfonctionnements constatés).

comme la réalisation d'un tel document n'est pas linéaire, des études spécifiques sur les inondations pourront alimenter le travail du PLUi au fur et à mesure de leur réalisation.

Le groupe de travail souhaite que l'Institution Adour propose une réunion entre les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) de la SLGRI afin que les porteurs de PLUi élaborent une stratégie commune pour réaliser des études sur le risque inondation dans le cadre du PAPI tout en restant dans les délais imposés pour l'approbation de ces PLUi.

L'action 4.2.2 concernant l'adaptation des réseaux d'eau est pour l'instant chiffrée seulement pour la ville de Dax. Il conviendra de faire de même pour la ville de Saint-Paul-lès-Dax qui pourra faire remonter un chiffrage à l'Institution Adour. A cette fin, une rencontre sera programmée avec les services de la ville.

**Objectif 5 :** 5.1. Restauration de champs d'expansion de crues : Le chiffrage indiqué dans le tableau ci-après se base sur le retour d'expérience de l'opération « restauration de l'espace de mobilité » menée par l'Institution Adour en amont du fleuve. Il tient compte d'une étude, des travaux et de l'achat ou de l'indemnisation pour les parcelles. Le coût de l'étude sera lié à la réglementation des ouvrages concernés (c'est-à-dire, selon leur classement).

**Objectif 6 :** 6.2. Travaux endiguement de Dax : Les délais réglementaires liés à la prise de compétence GEMAPI et aux demandes d'autorisation pour les travaux impliquent un début des travaux sur l'endiguement de Dax au plus tôt en 2021. Certains travaux d'urgence pourraient tout de même avoir lieu avant cette date. Les travaux proposés seront ensuite priorisés pour répartir les coûts dans le temps.

A la question du niveau de protection gagné en fonction de la surface de champs d'expansion de crues restaurée, a été répondu que la surface gagnée serait liée au diagnostic et à la concertation qui sera mise en place. Mais l'intérêt principal de la restauration de champs d'expansion de crues, outre l'intérêt fonctionnel en matière de prévention des inondation de l'agglomération dacquoise, est que cette action peut être financée à hauteur de 80 % dans le cadre d'un PAPI et qu'aujourd'hui, sur le territoire, certaines digues sont en mauvais état et demandent un coût d'entretien important. Le déplacement d'ouvrage aura ainsi pour objectif de mieux protéger les populations, tout en diminuant les coûts d'entretien.

Le maire de Saint-Jean-de-Lier précise que sur sa commune, l'endiguement existant fonctionne bien. L'Institution Adour précise que la restauration de champs d'expansion de crues sera un processus progressif. La priorité sera donnée à l'endiguement de Pontonx-sur-l'Adour qui présente des désordres et pour lequel les élus sont ouverts à un déplacement de l'ouvrage. Le cas des autres endiguements du territoire sera abordé dans un second temps.

Une demande d'information supplémentaire sur la mise en œuvre du décret digues de 2015 a été faite. La DDTM a annoncé qu'un texte « Mode d'emploi des systèmes d'endiguement dans le cadre de la GEMAPI et du décret digues » a été publié. Avant ce décret, c'est l'Etat qui classait les ouvrages.

A partir de maintenant, ce sont les EPCI-FP qui proposeront un classement (pour les digues de plus de 1,50 m et protégeant plus de 30 habitants).

Concernant les décisions de financement, le programme d'action est construit collectivement. Cependant, pour chaque action, le maître d'ouvrage et les financeurs qui seront identifiés devront se prononcer et délibérer pour allouer un montant à la réalisation de l'action.

**L'échéancier proposé dans le tableau ci-dessous (modifications indiquées en rouge) a été validé en groupe de travail et pourra constituer une base de travail pour chaque maître d'ouvrage.**

	Maîtres d'ouvrages potentiels	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	coût global	Reste à charge prévisionnel
1.1. Animation PAPI (1,5 ETP)	Institution Adour,	105 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €	630 000 €	
	Grand Dax	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €		126 000 €

Objectif 2	Maîtres d'ouvrages potentiels	n		n+1		n+2		n+3		n+4		n+5		Coût total	Reste à charge prévisionnel total
		coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel		
2.1.1. Cartographie enveloppes de crues	Institution Adour	30 000 €	6 000 €	10 000 €	2 000 €	10 000 €	2 000 €	10 000 €	2 000 €	10 000 €	2 000 €	10 000 €	2 000 €	80 000 €	16 000 €
2.1.2. Schémas directeurs d'assainissement de Dax et Saint-Paul-lès-Dax	Dax et Saint-Paul-lès-Dax														
2.1.3. Etudes affluents	Syndicats de rivières														
2.1.4. Etude structurelle de l'endiguement de Dax	Gestionnaire GEMAPI	100 000 €	50 000 €											100 000 €	50 000 €
2.2.1. Normalisation récolte données crues	Institution Adour														
2.3.1. Conservation mémoire	Institution Adour	60 000 €	12 000 €											60 000 €	12 000 €
2.3.2. Système d'information	Institution Adour, Grand Dax	70 000 €	14 000 €											70 000 €	14 000 €
2.4. Réalisation/Révision PCS et DICRIM, PPMS	Communes	20 000 €	4 000 €											20 000 €	4 000 €
2.5. Adour 2050	Institution Adour														
2.6.1. Repères de crues	Institution Adour, communes	20 000 €	4 000 €	20 000 €	4 000 €									40 000 €	8 000 €
2.6.2. Sensibilisation grand public	Institution Adour	3 500 €	700 €	3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	20 000 €	4 000 €
2.6.3. Création d'outils pour sensibiliser les scolaire et acteurs socio-économiques	Institution Adour, SIMAL	6 000 €	1 200 €											6 000 €	1 200 €
<b>TOTAL</b>		<b>309 500 €</b>	<b>91 900 €</b>	<b>33 300 €</b>	<b>6 660 €</b>	<b>13 300 €</b>	<b>2 660 €</b>	<b>13 300 €</b>	<b>2 660 €</b>	<b>13 300 €</b>	<b>2 660 €</b>	<b>13 300 €</b>	<b>2 660 €</b>	<b>396 000 €</b>	<b>109 200 €</b>

Objectif 3	Maîtres d'ouvrages potentiels	n		n+1		n+2		n+3		n+4		n+5		coût total	Reste à charge prévisionnel total
		coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel		
3.1. Echelle Luy	Grand Dax	3 000 €	3 000 €											3 000 €	3 000 €
3.2.1. Annuaire conseillers techniques	Institution Adour														
3.2.2. Système d'information	Institution Adour ou Grand Dax	50 000 €	10 000 €											50 000 €	10 000 €
3.2.3. Communication en période de crise	Grand Dax														
3.3. PCSi	Grand Dax			20 000 €	4 000 €									20 000 €	4 000 €
3.4. PCA et Plans de sauvegarde entreprises et réseaux	Entreprises	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	40 200 €	40 200 €
<b>TOTAL</b>		59 700 €	19 700 €	26 700 €	10 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	6 700 €	113 200 €	57 200 €

Objectif 4	Maîtres d'ouvrages potentiels	n		n+1		n+2		n+3		n+4		n+5		coût total	Reste à charge prévisionnel total
		coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel		
4.1. PLUi	EPCI-FP	20 000 €	10 000 €	20 000 €	10 000 €	20 000 €	10 000 €							60 000 €	30 000 €
4.2.1. Etat de lieux enjeux + actions préconisées	Institution Adour + bénéficiaires des travaux	100 000 €	20 000 €	120 000 €	48 000 €	120 000 €	48 000 €	120 000 €	48 000 €	120 000 €	48 000 €	120 000 €	48 000 €	700 000 €	260 000 €
4.2.2. Adaptation des réseaux d'eau de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax *	Dax, Saint-Paul-lès-Dax	132 250 € + Saint-Paul-lès-Dax	105 800 € + Saint-Paul-lès-Dax	132 250 € + Saint-Paul-lès-Dax	105 800 € + Saint-Paul-lès-Dax	132 250 € + Saint-Paul-lès-Dax	105 800 € + Saint-Paul-lès-Dax	132 250 € + Saint-Paul-lès-Dax	105 800 € + Saint-Paul-lès-Dax	132 250 € + Saint-Paul-lès-Dax	105 800 € + Saint-Paul-lès-Dax	132 250 € + Saint-Paul-lès-Dax	105 800 € + Saint-Paul-lès-Dax	793 500 € + Saint-Paul-lès-Dax	634 800 € + Saint-Paul-lès-Dax
4.3.1. Diagnostic particuliers	Particuliers					15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	60 000 €
4.3.2. Communication protection des biens (notaires, maîtres d'ouvrages, particuliers)	Institution Adour														
<b>TOTAL</b>		252 250 €	135 800 €	272 250 €	163 800 €	287 250 €	178 800 €	267 250 €	168 800 €	267 250 €	168 800 €	267 250 €	168 800 €	1 613 500 €	984 800 €

Objectif 5	Maîtres d'ouvrages potentiels	n		n+1 (étude)		n+2		n+3		n+4		n+5		coût total	Reste à charge prévisionnel total
		coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel		
5.1. Restauration de champs d'expansion de crues	Institution Adour, gestionnaire GEMAPI, communes urbanisée			50 000 €	10 000 €	575 000 €	115 000 €	575 000 €	115 000 €	575 000 €	115 000 €	575 000 €	115 000 €	2 350 000 €	470 000 €
5.2. Suivi bathymétrique Dax	Dax	3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	3 500 €	700 €	20 000 €	4 000 €
<b>TOTAL</b>		3 300 €	660 €	3 300 €	660 €	590 800 €	118 160 €	590 800 €	118 160 €	590 800 €	118 160 €	591 000 €	118 200 €	2 370 000 €	474 000 €

	Maîtres d'ouvrages potentiels	n	n+1		n+2		n+3		n+4		n+5		coût total	Reste à charge prévisionnel total
			coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel	coût	reste à charge prévisionnel		
6.1. GT Dignes et GEMAPI	Institution Adour													
6.2. Travaux endiguement Dax *	Gestionnaire GEMAPI		200 000 €	120 000 €	300 000 €	180 000 €	1 600 000 €	960 000 €	1 600 000 €	960 000 €	1 600 000 €	960 000 €	5 300 000 €	3 180 000 €
<b>Coût total</b>							1 600 000 €	960 000 €	1 600 000 €	960 000 €	1 600 000 €	960 000 €	5 300 000 €	3 180 000 €

\* Ces actions ont été proposées ou amendées suite à un diagnostic réalisé sur les endiguements de Dax début 2016.